Élections Législatives de Mars 1967

Électrices, Électeurs,



Comme je l'avais fait en 1962, je place ma candidature sous le double signe d'UNION ET DÉFENSE RÉPUBLICAINE.

UNION : N'appartenant à aucun parti politique traditionnel, je souhaite profondément le rassemblement de tous ceux qui sont acquis à l'idéal démocratique, et je crois que cela est possible sous des impératifs nationaux et économiques simples à préciser.

DÉFENSE RÉPUBLICAINE : Je marque une position politique distincte de celle du parti officiel, l'U.N.R., parce que je ne puis accepter la formule du parti unique, approbateur inconditionnel du pouvoir personnel.

Dans le cadre de cette double option politique fondamentale, j'ai accepté l'appui que m'a offert le Centre Démocrate, animé par Jean LECANUET.

Tels sont les principes au nom desquels le Docteur LACROIX, maire d'ANGLET, et moi-même, présentons notre candidature.

POLITIQUE GÉNÉRALE

Quelques problèmes prioritaires devront être réglés par la prochaine assemblée législative.

EMPLOI. — Résorption du chômage grandissant.
Emploi assuré sur place.
Cette stabilité est liée à une refonte complète de la politique actuelle de l'aménagement du territoire qui ne doit pas devenir une politique de déménagement de la main d'œuvre.
Question difficile à résoudre, à l'heure de l'ouverture des frontières du Marché commun, mais dont la solution est essentielle pour assurer la vie des travailleurs dans la paix sociale du Pays.

LOGEMENT. — Elargissement des objectifs du Ve Plan en tendant vers la construction de 600.000 logements par an, dont 480.000 aidés par l'Etat, parmi lesquels 350.000 logements sociaux.
— Diminution des prix des loyers H.L.M. pour en faire de véritables logements sociaux en rétablissant les prêts spéciaux H.L.M. au taux pratiqué jusqu'en 1964.

ÉDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE. — Il convient de donner à la réforme de l'Enseignement qui constitue un objectif ambitieux mais nécessaire, des moyens financiers suffisants tant pour les constructions scolaires que pour assurer une juste rémunération des enseignants.
— Accroissement des crédits consacrés à la Recherche. Etudes collectives dans le cadre européen.
— Poursuite de l'effort consenti pour la formation professionnelle et la promotion sociale.

SANTÉ. — Mise en œuvre d'une politique hospitalière adaptée aux progrès des techniques médicales.

COMMUNICATIONS. — Augmentation de l'effort financier permettant la construction accélérée des autoroutes ainsi que l'amélioration et l'entretien de la Voirie nationale.

D'autres questions importantes devront être discutées et donner lieu à des solutions démocratiques.

Modification des rapports de l'Etat et des Collectivités locales :
- Suppression des transferts incessants des charges de l'Etat aux dépens des départements et des villes ;
- Nécessité urgente d'une refonte totale de la fiscalité locale permettant en particulier de diminuer la charge de la patente.

Fiscalité :
- Aménagement, avant le budget de 1968, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques afin de diminuer une charge devenant excessive pour tous les assujettis.

Révision des engagements de l'Etat vis-à-vis de diverses catégories sociales :
— Gens âgés : Application des recommandations de la Commission Larroque
— Rapatriés : Facilités de crédit - Indemnisation des biens spoliés.
— Anciens combattants : Application réelle du rapport constant.
— Fonctionnaires : Revalorisation des traitements de la fonction publique.

Jeunesse et Sports : Augmentation des crédits pour l'équipement sportif, civil et scolaire, pour l'équipement socio-culturel.

Sécurité sociale et Allocations familiales : Discussion devant le Parlement des réformes de structure de la Sécurité sociale et des Allocations familiales. Refus de la fiscalisation des recettes. Maintien d'une gestion indépendante. Pas d'abaissement des prestations.

L'augmentation indispensable des crédits pour les équipements collectifs, telle qu'elle figure dans notre programme, l'énorme effort de remise en ordre des structures ne seront possibles qu'à la condition de réduire les dépenses improductives de prestige ; dépenses militaires, aide aux pays du tiers-monde, qui absorbent une trop large part des recettes budgétaires.

Une telle option rend nécessaire un infléchissement de la politique actuelle, en particulier en faveur d'une véritable Europe dont la création reste l'espoir de l'avenir ; rend nécessaire aussi une libre discussion de ces problèmes devant le Parlement revenu à sa véritable vocation de Chambre législative et non de Chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales. Cette discussion étant parfaitement compatible avec la stabilité grâce à un contrat majoritaire de législature établi dès l'élection de la nouvelle Assemblée.

Ainsi, sera établie la Démocratie dans l'ordre.

POLITIQUE RÉGIONALE

L'activité économique de notre région est assurée par le tourisme, l'industrie et l'agriculture.

TOURISME. — Développement des équipements touristiques. Aménagement des ports de plaisance de Saint-Jean-de-Luz, d'Anglet-Bayonne et d'Hendaye, à la condition que les crédits inscrits au V[e] Plan soient largement augmentés.

INDUSTRIE. — Le problème posé par la fermeture des Forges du Boucau a été heureusement résolu, et nous y avons personnellement beaucoup travaillé.

Il faut assurer, maintenant, l'emploi dans l'industrie aéronautique (Bréguet) puis aller de l'avant et prévoir 1.500 emplois industriels d'ici 1971. Pour cela :
— Politique des lotissements industriels.
— Avantages des zones critiques sur l'ensemble du département.
— Diminution autoritaire du prix de transport des marchandises pour les zones excentrées.
— Abaissement du coût de l'énergie (gaz de Lacq).

Ces conditions étant aussi nécessaires à l'implantation d'industries nouvelles qu'à la survie des industries traditionnelles de notre région.

AGRICULTURE. — Augmentation du prix du maïs, seul produit céréalier à ne pas avoir profité du règlement agricole du Marché commun.

Tel est notre programme d'action, limité à quelques points essentiels d'actualité.

Pour l'accomplir, souhaitons le regroupement des Français,
— grâce à une amnistie totale permettant l'oubli de toutes les séquelles du drame algérien,
— grâce à une volonté générale d'apaisement qui permettra d'éviter une nouvelle et profonde division du Pays entre gaullistes et non-gaullistes.

Mes Chers Concitoyens, il n'y aura pas trop de tous pour édifier la France de demain avec le concours d'une jeunesse que nous ne devons pas décevoir.

Notre but est de travailler vers le progrès social en sachant bien que celui-ci est toujours le résultat d'un compromis entre le souhaitable et le réel, d'un compromis entre l'ardeur de la jeunesse et la sagesse de nos générations.

Docteur Henri GRENET
MAIRE DE BAYONNE,
CONSEILLER GÉNÉRAL,
DÉPUTÉ SORTANT.

Docteur François LACROIX
MAIRE D'ANGLET,
CANDIDAT SUPPLÉANT.

IMPRIMERIE DARRACQ - BAYONNE